



FIXATION DES TARIFS - ANNEE SCOLAIRE 2026-2027

Services périscolaires et extrascolaires (CAP & Espace Jeunes)

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L. 2122-22 et L. 2122-23,

VU la délibération n°2026-027 du 20 mars 2026, en son article 2, autorisant Monsieur le Maire, par délégation du Conseil Municipal, à fixer, dans la limite d'un montant maximum de 3 000 €, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal, ces droits et tarifs pouvant, le cas échéant, faire l'objet de modulations résultant de l'utilisation de procédures dématérialisées,

VU l'avis de la Commission enfance jeunesse en date du 28 août 2026.

Par délégation du Conseil Municipal, MONSIEUR LE MAIRE DECIDE

ARTICLE 1^{er} – À compter du 1^{er} septembre 2026, les tarifs municipaux des services périscolaires et extrascolaires de Luc-sur-Mer (enfance – CAP et Espace jeunes) sont fixés conformément aux tableaux annexés à la présente décision.

Les tarifs du CAP pour le centre de loisirs demeurent inchangés et les tarifs du CAP pour l'accueil périscolaire et l'Espace jeunes sont revalorisés de 2 % par rapport aux tarifs précédemment en vigueur.

Par ailleurs, afin de permettre l'application des dispositions du règlement intérieur relatives à la facturation des absences médicalement justifiées lors des stages de l'Espace jeunes, il est proposé de faire apparaître un tarif unitaire à la journée, en complément du tarif forfaitaire applicable à la semaine.

En effet, la tarification des stages étant jusqu'à présent uniquement définie sous la forme d'un forfait hebdomadaire, l'absence de tarif journalier ne permettait pas de déterminer précisément le montant des déductions à appliquer en cas d'absence justifiée sur une partie du stage.

L'instauration d'un tarif journalier permet ainsi de sécuriser les modalités de facturation et d'appliquer les déductions prévues par le règlement intérieur.

ARTICLE 2 – Il sera rendu compte de cette décision lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal.

ARTICLE 3 – La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution de la présente décision.

FAIT à LUC-SUR-MER, le 01/09/2026,

Le Maire,

Philippe CHANU



Tarifs municipaux – Année scolaire 2026-2027

Services périscolaires et extrascolaires (CAP & Espace jeunes)

ANNEXE à la Décision du Maire n°2026-038

A compter du 1^{er} septembre 2026

Ces tarifs s'adressent aux familles régime général et hors régime général.



Quotient Familial	CAP/périscolaire		CAP / centre de loisirs (mercredis et vacances)				
	Accueil du matin 7h30-8h45	Accueil du soir 16h30-18h30	Uniquement les mercredis en période scolaire				
			journée entière repas + goûter 9h-17h		Demi-journée Matin + repas : 9h-13h30 ou après midi repas + goûter 12h-17h		Accueil du matin 7h30-9h00 Accueil du soir 17h-18h30
			C	HC	C	HC	
QF1 0-620	2,08 €	3,22 €	18,50 €	19,00 €	15,50 €	13,50 €	16,50 €
QF2 621-1000	2,23 €	3,49 €	19,50 €	20,00 €	16,50 €	14,50 €	17,50 €
QF3 1001-1499	2,55 €	3,96 €	20,50 €	21,00 €	17,50 €	15,50 €	18,50 €
QF4 1500 et +	2,81 €	4,37 €	21,50 €	22,00 €	18,50 €	16,50 €	19,50 €

C : Commune

H.C : Hors Commune

Précisions CAP/Périscolaire et centre de loisirs :

- « Les absences non justifiées » pour lesquelles il n'y aura pas eu de désistement dans le délai de 48h avant, seront facturées au tarif prévu sauf cas de force majeure (maladie). En cas de maladie, un certificat médical devra être fourni ; seul le 1^{er} jour d'absence sera facturé.
- Pendant les vacances scolaires les réservations se font uniquement à la journée.
- L'attention des parents est attirée sur le strict respect des horaires. Le CAP se réserve le droit de refuser un enfant dont les parents viendraient le rechercher en retard
- Tarif préférentiel à 1€ la prestation enfance "CAP" au bénéfice des enfants du personnel travaillant au CAP (ex : 1€ l'accueil du matin + 1€ la journée + 1€ l'accueil du soir)

Tarifs 2026/2027 - Espace jeunes de Luc-sur-Mer						
Quotient familial	Inscription annuelle	Stages vacances scolaires avec inscription à la semaine 10h - 16h			Sorties, soirées, événements	
		Commune	Hors commune		Tarif A	Tarif B
		tarif semaine	soit par jour	tarif semaine	soit par jour	Tarif C
QF1 0-620	10 €	40,60 €	8,12 €	46,85 €	9,37 €	19,28 €
QF2 621-1000		44,80 €	8,96 €	52,05 €	10,41 €	20,81 €
QF3 1001-1499		55,20 €	11,04 €	62,45 €	12,49 €	21,88 €
QF4 1500 et +		64,55 €	12,91 €	72,85 €	14,57 €	22,90 €

